

## ENERGIES RENOUVELABLES

# Bien vivre en Anjou se mobilise contre le futur méthaniseur d'Elivia



Une aire de stockage des matières stercoraires et des boues, sur le site Elivia au Lion-d'Angers.

PHOTO: ABVEA

Un méthaniseur va être installé sur le site de l'abattoir Elivia au Lion-d'Angers pour valoriser les déchets d'animaux en biogaz. Une consultation du public est ouverte. Le conseil municipal du Lion-d'Angers a émis un avis favorable assorti de réserves sur le « respect des engagements pris pour réduire, voire supprimer, les odeurs ».

Contre ce projet Gazélivia, l'Association Bien vivre en Anjou (ABVEA) a envoyé une plainte à la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Pays de la Loire après être allée « faire le tour » du terrain prévu pour la construction. « Nous avons constaté qu'Elivia ne respectait pas la réglementation concernant le stockage de ses matières stercoraires et de ses boues ». Selon l'arrêté du 30 avril 2004, « l'aire réservée aux fumiers et matières stercoraires est implantée de façon à ne pas gêner le voisinage. Elle est protégée des intempéries ». Ce n'est pas le cas. Au niveau des riverains la puanteur était importante et les matières sont stockées en plein air », rapporte la présidente Anne Danjou.

La militante argumente : « Il s'agit d'autoriser l'installation d'un méthaniseur en ville. Un méthaniseur est une usine à gaz, doublée d'un engin explosif. Les premiers habitants sont à 116 mètres dans

une zone en pleine urbanisation. A partir de janvier 2023 la loi n'autorisera plus l'installation de méthaniseurs soumis à enregistrement à moins de 200 mètres des habitations des tiers ».

### « Prendre de gros risques »

Anne Danjou considère que « la législation concernant le risque atmosphère explosive évoluera », avec des conséquences sur l'urbanisme et les riverains : « Sur un simple Porter à connaissance du Préfet, les riverains des silos de Terrena à Segré-en-Anjou-Bleu se sont vu interdire l'agrandissement de leur maison, l'aménagement de leurs combles, l'installation d'une véranda pour les plus proches, et imposer un vitrage spécial », rappelle-t-elle. La présidente de ABVEA cite aussi le « taux d'accidents » de la méthanisation en France.

Pour Bien vivre en Anjou, « autoriser ce méthaniseur dans la ville du Lion-d'Angers en limite de Grez-Neuville, c'est à terme mettre en danger la santé et la vie d'autrui. L'autoriser en bordure de la zone de débordement de l'Oudon c'est prendre de gros risques pour la ressource en eau et la biodiversité, compte tenu de toutes les pollutions récentes de cours d'eau mettant en cause des méthaniseurs ».